

LISTE " PRADES EN COLLECTIF "

Nicolas Beyoan .

Questionnaire aux listes présentes aux élections municipales, 15 et 22 mars 2020

L'ASPAHR, Association de Sauvegarde du Patrimoine artistique et historique roussillonnais est une association départementale, fondée en 1963 par l'historien archéologue Pierre Ponsich, vite rejoint dans son projet par René Puig, alors premier adjoint au maire de Perpignan en charge de la Culture, qui, depuis plus de cinquante ans, malgré des interruptions, travaille pour attirer l'attention sur la valeur du patrimoine culturel du pays catalan et dénoncer, quand il le faut, les atteintes dont il est l'objet. Relancée par une nouvelle équipe en 2017, l'ASPAHR souhaite que les valeurs qu'elle défend, dont elle est persuadée qu'elles constituent un atout pour ce pays, puissent être partagées par le plus grand nombre. Pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine, l'action des communes est souvent déterminante. C'est pourquoi l'association a souhaité diffuser le plus largement possible aux candidats de toutes les communes un questionnaire, destiné à attirer leur attention sur les enjeux du patrimoine et porter à la connaissance du public les réponses des candidats, bien évidemment dans le respect des opinions ou positions exprimées, appréciées uniquement par rapport aux objectifs d'intérêt général que constituent la conservation, la valorisation et la mise à la disposition du public du patrimoine catalan de notre département.

Questionnaire adressé aux candidats aux élections municipales 2020 des Pyrénées-Orientales :

1- Quelle importance attachez-vous à la connaissance et la conservation du patrimoine, qu'il soit matériel (artistique et historique), immatériel (usages, savoir-faire, expressions culturelles) ou naturel dans la gestion communale ?

Une très grande importance. Le cœur de notre démarche est de souder notre communauté par lui faire affronter sereinement les défis à venir. Dans cette perspective la connaissance et la transmission du patrimoine est essentielle.

2- Considérez-vous le patrimoine artistique, historique et naturel de votre commune comme un levier de développement local ? Etes-vous favorable à des actions pour sa meilleure connaissance (inventaires, enquêtes, études & recherches) et sa prise en compte dans les domaines de compétence qui sont ceux de la commune ou de l'intercommunalité (urbanisme, gemapi, etc) ?

Tout à fait. Nous espérons en faire un atout par promouvoir notre territoire, et nous faisons à la manière dont nous pourrions l'inventaire et le valoriser.

3- Quelles mesures ou quels projets de préservation, de restauration, de mise en valeur du patrimoine (bâti, matériel, immatériel, naturel) de votre commune envisagez-vous ?

Notre intention est de transformer la maison Felip en musée de Prades et du confluent.

Nous souhaitons également faire valoir le legs de Pau Casals et Roger Fabre

4- Etes-vous favorable au suivi de l'architecture traditionnelle dans le cadre des compétences qui sont celles de la commune, y compris par le contrôle des autorisations de construire sur le bâti ancien ? Envisageriez-vous un dispositif spécifique d'aide à la conservation de l'architecture traditionnelle dans le cadre de la commune ?

Nous sommes peu favorables à la construction non contrôlée de logements qui ne respectent pas la forme traditionnelle des constructions locales.

5- Quelles actions de promotion ou de communication envisagez-vous pour faire connaître et pour mettre à la disposition du public le patrimoine de votre commune ?

Notre stratégie est une démarche de co-construction de politique. Une fois arrivée au pouvoir nous réunissons les acteurs de la vie culturelle locale pour élaborer avec eux une stratégie de valorisation de notre patrimoine par les six années suivantes.

6- Considérez-vous que l'église de votre commune puisse être ouverte au public et surveillée durant certaines périodes de l'année ? Etes-vous disposé à apporter les moyens nécessaires dans ce but ?

Oui.

7- Quelle part de budget pérenne prévoyez-vous pour la sauvegarde, la conservation, la valorisation du patrimoine ? (préciser un montant en euros, par rapport au budget total de la commune ; éventuellement, citer une enveloppe globale pour l'ensemble du mandat)

Le budget devrait au minimum rester identique. Il sera ajusté en fonction des arbitrages faits dans les priorités de la politique culturelle.

8- Envisagez-vous une action commune, au sein de l'intercommunalité dont votre commune fait partie, pour la gestion, la communication et la promotion du patrimoine ? Soutenez-vous, dans un tel cadre, la création d'emplois permanents qualifiés ?

Bien sûr. La valorisation du patrimoine matériel et immatériel notamment doit se faire à cette échelle.

Nous soutenons la création d'emplois dédiés dans le cadre de certaines services de la communauté.

9- Etes-vous favorable à une initiation au patrimoine local dans le temps scolaire sur votre commune, ou dans le territoire dont elle fait partie ? Etes-vous disposé à contribuer aux moyens nécessaires à une telle action ?

C'est tout à fait. Cela fait partie de l'initiation à l'esprit de lieu que nous souhaitons promouvoir.

10- Quelles mesures et quels moyens comptez-vous mettre en place pour informer et associer les associations de sauvegarde du patrimoine actives sur votre commune ou dans le territoire du département ? Comptez-vous leur attribuer des moyens pour mener à bien leurs activités ?

Bien sûr. Les rôles des associations actuelles seront préservés ou augmentés. Elles sont associées à la réflexion stratégique visant à définir les politiques culturelles et patrimoniales à mener.

Communes (sauf Perpignan) disposant d'équipements culturels patrimoniaux (musées ou autres lieux culturels ouverts au public en permanence, au moins une partie de l'année)

11- Envisagez-vous de pérenniser et de développer les établissements culturels patrimoniaux de votre commune, ou de l'intercommunalité dont votre commune fait partie ?

Oui.

12- Dans cette perspective :

- envisagez-vous de doter ces établissements d'un personnel qualifié suffisant ? (personnel responsable, encadrement, personnel pour la médiation)

Dans la mesure du possible, le personnel fiscal de la commune est déjà très fort.

- de doter ces établissements d'un budget de fonctionnement suffisant et favorisant leur rayonnement (production d'événements, d'expositions, de publications, d'actions multimédia) ?

Idem.

13- Dans le cas spécifique de musées, envisagez-vous :

- s'ils ne sont pas « Musée de France », d'essayer de le devenir ?

- s'ils sont formés autour de collections historiques, archéologiques ou artistiques, de leur attribuer un budget annuel d'acquisition et de restauration des collections ? (donner un ordre de grandeur, en €)